



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 10556

Numéro SIREN : 498 018 233

Nom ou dénomination : 5ASEC GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 26/11/2014 sous le numéro de dépôt 109755



1410986601

DATE DEPOT : 2014-11-26

NUMERO DE DEPOT : 2014R109755

N° GESTION : 2007B10556

N° SIREN : 498018233

DENOMINATION : 5ASEC GROUP

ADRESSE : 19 avenue de l Opéra 75001 Paris

DATE D'ACTE : 2014/09/25

TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NATURE D'ACTE : CONTINUATION D'ACTIVITE MALGRE LA PERTE DE MOITIE DU C

27 m, 105556

5ASEC GROUP
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 39.946.005 Euros
Siège Social : 19, Avenue de l'Opéra
75001 Paris
R.C.S Paris 498 018 233

EC

ZS/g/Au D

m

26 SEP 2014

109755

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE CONSULTATION
PAR CORRESPONDANCE

L'an deux mille quatorze, et le vingt cinq Septembre

Monsieur David SZTABHOLZ en sa qualité de Président de la société, a établi le présent procès-verbal à l'effet de relater les modalités et le résultat de la consultation par correspondance des associés effectuée, conformément à l'article 17.2.2 des statuts, sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société par suite de la perte de plus de la moitié des capitaux propres,
- Pouvoirs pour effectuer les formalités.

Il a été adressé à chaque associé le 16 Septembre 2014 par mail, les documents suivants par le Président :

- Lettre d'information sur la consultation
- Rapport du Président
- Texte des résolutions
- Bulletin de vote par correspondance

Aux termes de l'article 17.2.2 des statuts, tout actionnaire n'ayant pas répondu dans un délai de 8 jours à compter de l'envoi des documents nécessaires à l'information des actionnaires, est considéré comme s'étant abstenu. Pour l'appréciation du délai de huit jours il est fait application des règles des articles 640 à 642 du Nouveau Code de Procédure Civile, en conséquence les associés avaient jusqu'au 23 Septembre inclus pour exprimer leur vote.

Des réponses reçues, il résulte que 10 associés possédant 37.211.493 droits de vote sur les 39.941.005 droits de vote attachés aux actions composant le capital, ont exprimé leur vote, soit plus de la moitié des droits de vote.

Ceci étant exposé, il résulte des réponses reçues qui demeureront dans les archives de la société, les résultats suivants :

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, constatant que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social, décide de dissoudre la société par anticipation.

Cette résolution a été rejetée le 25 Septembre 2014 date d'expiration du délai pour voter à l'unanimité des associés, étant rappelé que l'abstention est considérée comme un vote négatif.

.....

4

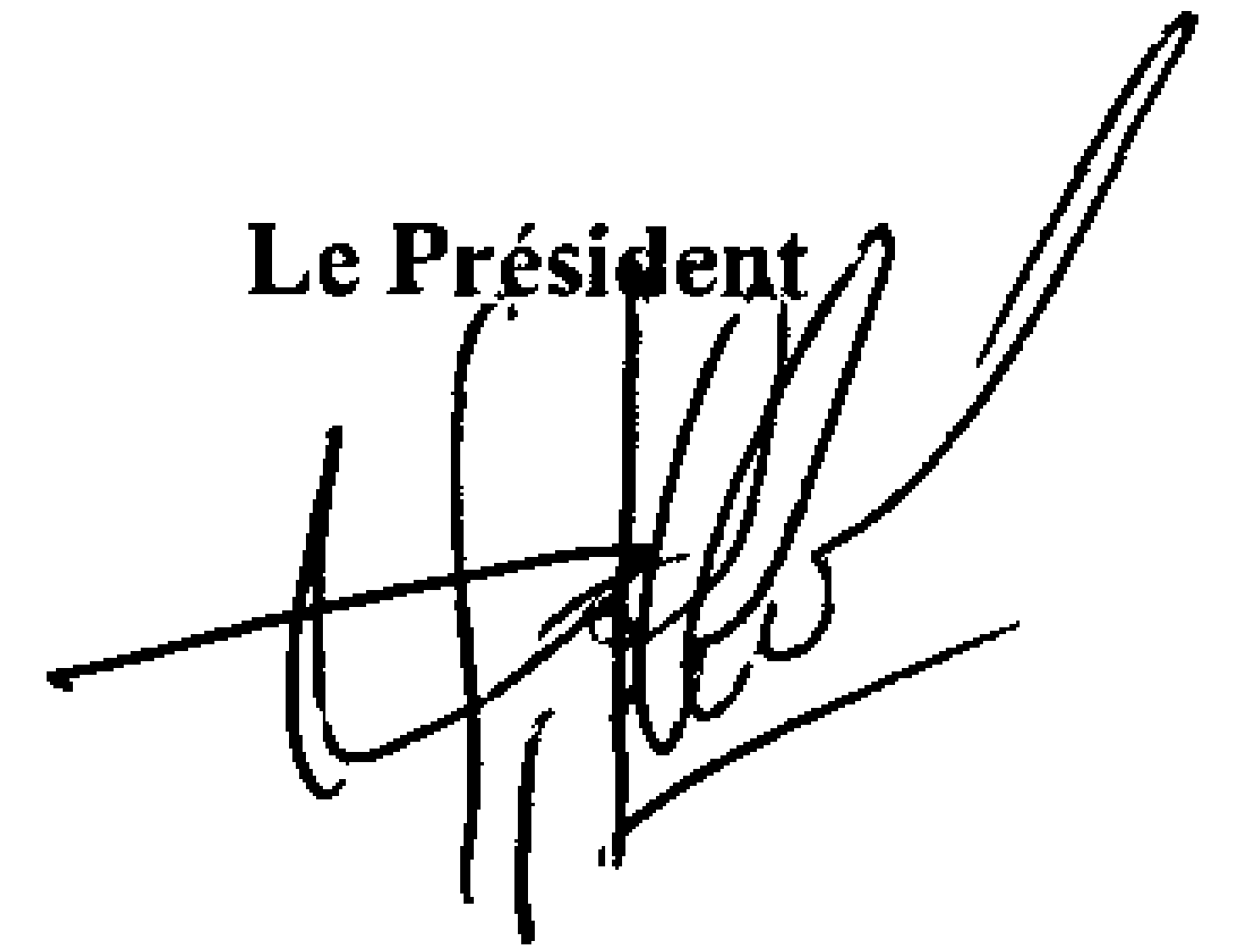
DEUXIEME RESOLUTION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente délibération pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette résolution a été adoptée, le 25 Septembre 2014 date d'expiration du délai pour voter, par 37.211.493 voix sur les 39.941.005 droits de vote, 4 associés représentants 2.729.512 voix se sont abstenus.

.....

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes, positioned below the text 'Le Président'.